



COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 24 janvier 2024 - Palais d'État d'Iavoloha

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 24 janvier 2024 au palais d'État d'Iavoloha. Il était présidé par le Président de la République Andry RAJOELINA, en présence du Premier Ministre, NTSAY Christian, Chef du Gouvernement, conjointement avec les Ministres.

I- COMMUNICATION VERBALE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

La communication des actions urgentes que chaque département doit réaliser dans un délai de 100 jours s'est poursuivie. Ceci, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Générale de l'État qui a été présentée par le Président de la République au Gouvernement au dernier Conseil des Ministres.

Voici les actions urgentes qui doivent être effectuées dans un délai de 100 jours :

- 1. Ministère des Affaires Étrangères** : il est nécessaire de procéder à la digitalisation des processus gouvernementaux d'octroi de passeports à la diaspora malagasy dispersée dans le monde entier. L'objectif est de réduire le délai de délivrance des passeports à 1 mois au maximum. La fourniture de matériels y afférent a déjà débuté dans nos ambassades à commencer par celui de Paris, pour mettre en place un centre d'enrôlement pour recueillir les données biométriques du citoyen demandant un passeport

À cet égard, le Président a donné des directives selon lesquelles il est nécessaire d'améliorer les modalités de délivrance des passeports au sein du ministère de la Sécurité publique. Les files d'attente et les difficultés de traitement des passeports sont à l'origine de corruption et doivent être résolues au plus vite.

- 2. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage** : le plus grand défi est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.
 - Implantation d'usines de production d'engrais dans les 6 régions à fort potentiel de production à savoir Alaotra Mangoro, Boeny, Sofia, Amoron'i Mania, Analamanga, à travers un appel à projet au secteur privé. Jusqu'à présent, il existe 5 protocoles d'accord avec des entreprises privées prêtes à créer ces usines, 2 sites ont été déterminés à Ambaiboaho Amparafaravola et Ankazomborona Marovoay. Il s'agit d'une continuation de la collaboration avec la société Ambatovy entamée l'année dernière.
 - La dotation d'intrants agricoles (semences et engrais) pour les agriculteurs, et 112500 ménages en bénéficieront d'ici 100 jours.
 - Mise en œuvre du projet « Ankohonana Miarina » à travers la technique agricole « PFUMVUDZA » pour les ménages très vulnérables. On estime que 3 000 familles

nécessiteuses recevront une formation à cette technique d'ici 100 jours. Le Ministère de la Population et de la Solidarité s'intéressera aux ménages les plus vulnérables pour bénéficier de ce projet, il sera mis en œuvre dans 4 localités : Fieferamanga où est mis en place le site pilote, Tsimahabeomby, "Ferme d'Etat" Mahitsy et Antsoatany.

- Construction d'infrastructures liées à l'irrigation de grandes rizières et terrains agricoles d'une superficie de 30 000 hectares destinés à être irrigués.

3. Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures : la lutte contre les coupures de courant est la principale priorité

- Installation de centrales solaires pour les 47 districts qui doit démarrer dans un délai de 100 jours selon les instructions données par le Président de la République, et se poursuivra jusqu'en juin 2024.
- Démarrage de la construction de la Centrale Hydroélectrique de Sahofika et Volobe ;
- Poursuite de la distribution de kits solaires pour 4 millions de foyers d'ici un an. Également l'installation de lampadaires solaires pour éclairer les rues et les entrées de toutes les grandes villes à travers l'Île.
- Production et vente d'électricité par le secteur privé, dans des communes prédéterminées, selon une nouvelle méthode de travail établie avec la Banque mondiale.
- Installation et exploitation d'une centrale thermique pour obtenir une production électrique d'une capacité de 105 Mw à Antananarivo. La mise en œuvre du projet est actuellement en cours et devrait être achevée le plus rapidement possible.

Par ailleurs, le Président de la République a donné des directives spécifiques pour inclure dans les travaux urgents, l'impossibilité de requérir des terrains publics, car il y a trop de corruption qui conduit au vol des terres appartenant à des particuliers, les décrets et réglementations seront renforcés par les responsables à tous les niveaux, dirigés par le ministère de la Justice.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar au 44ème sommet ordinaire des Chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine (UA), les 17 et 18 février 2024, et à la réunion ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine les 14 et 15 février 2024. La réunion se tiendra à Addis-Abeba, en Éthiopie. « Éduquer des citoyens africains dignes du 21ème siècle : créer un système éducatif résilient pour bénéficier d'une éducation durable, inclusive, de qualité et adaptée à l'Afrique », tel est le thème de ce sommet, qui coïncide avec les priorités fixées par le Président de la République en matière de développement du capital humain. La délégation malagasy sera conduite par le Président de la République, Andry RAJOELINA.

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar au premier sommet « Italie-Afrique » qui se tiendra à Rome, en Italie, les 28 et 29 janvier 2024. Les discussions porteront sur la coopération avec les pays africains, dans le cadre du « plan Mattei » dans les domaines de la sécurité alimentaire, la culture, l'éducation, la formation professionnelle, la sécurité énergétique, le développement économique, le développement des infrastructures, la lutte contre la traite des êtres humains et le terrorisme et la gestion de l'immigration légale.

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar à la réunion des Ministres au sein de l'Union Européenne sur la coopération dans la région Indo-Pacifique le 2 février 2024 à Bruxelles, Belgique. La Ministre des Affaires étrangères conduira la délégation malagasy, qui aura pour objectif principal d'examiner la coopération des pays de l'océan Indien et de l'océan Pacifique en matière d'économie, d'environnement, de paix et de géopolitique.

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar au sommet mondial auquel participeront les Chefs d'État à Dubaï, aux Émirats Arabes Unis, du 12 au 14 février 2024. Monsieur le Président de la République, Andry RAJOELINA a été invité par le Président émirati, SE Mohamed Bin Zayed Al Nahyan, pour assister à cette réunion et conduira la délégation malagasy. 6 thèmes principaux seront abordés, parmi lesquels l'accélération de la transformation numérique dans l'administration publique, l'intelligence artificielle, le développement et l'économie du futur, la société du futur et les priorités en matière d'éducation, d'urbanisation et de santé mondiale. Outre les hauts dirigeants gouvernementaux, il y aura des organisations internationales, des dirigeants du secteur privé et différents leaders d'opinion qui participeront également à ce sommet mondial.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

Le Conseil des Ministres a approuvé le retrait d'une partie du terrain "Antsahalalina", Titre Foncier n°11.285-A (EX TN°67), à Ambatobe, Antananarivo, du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et sa restitution à l'État malagasy. Il est à noter que l'État malagasy est le seul propriétaire de ce terrain comme il est clairement indiqué dans le certificat de statut juridique et qu'elle a été remise à l'usage du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage en 1996. Ce terrain n'étant plus utilisé par le Ministère, il sera donc restitué à l'État. Un centre de santé, projet présidentiel, sera construit sur ce terrain.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE + MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'État des taxes et droits de douane sur les importations concernant l'introduction des matériels de transport de vaccins du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), destiné au Ministère de la Santé publique.

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'État des taxes et droits de douane sur les importations, concernant l'introduction du matériel « Iarh Kits GC » du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), à utiliser par le Ministère de la Santé Publique.

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'État des taxes et droits de douane sur les importations, concernant l'introduction des équipements (matériels et consommables de laboratoire) importés par la Commission de l'Océan Indien, à l'usage du Ministère de la Santé Publique.

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'État Malagasy des taxes et droits de douane concernant l'introduction de véhicules portant la marque « Toyota Hilux » importés et utilisés par le Ministère de la Santé Publique.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES HYDROCARBURES

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'État des taxes et droits de douane concernant la mise en place des équipements nécessaires à la construction de la Centrale Solaire d'une capacité de 50 Mw qui sera utilisé par la société JIRAMA, dans le cadre du « Projet Parcs Solaires ».

MINISTÈRE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'État malagasy des taxes et droits de douane sur l'introduction des matériaux nécessaires au projet d'amélioration de la Gestion des Déchets Solides pour une ville propre à Antananarivo – GESDA. Ces équipements sont un don du Gouvernement japonais à travers la JICA, des camions poubelles et des équipements associés qui seront utilisés par la Commune Urbaine d'Antananarivo pour la collecte des ordures dans la capitale uniquement.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil des Ministres a approuvé le lancement officiel de la campagne de reboisement 2024. Elle débutera à l'endroit où sera construite la nouvelle ville "Tana-Masoandro" Imerintsiatosika. Cette année "*Fambolen-kazo manarina tontolo iainana, mamelona aina*" a été le thème choisi. Son Excellence le Président de la République Andry RAJOELINA dirigera le lancement de la campagne de reboisement, des dispositions sont déjà prises dans toutes les régions pour marquer également le lancement de la campagne de reboisement

Le Conseil des Ministres a approuvé la restitution du terrain dénommé « Arboretum » titre n°1731-B à Ambatobe, Mandrosoa Ilafy, District d'Antananarivo Avaradrano, à l'État Malagasy. Pour rappel, ce terrain, qui mesure 05ha 99a 10ca, a été confié au Ministère de l'Agriculture en 1965 pour construire un arboretum par décret numéro 3499-MAER du 1er décembre 1965, et il a été déterminé en ce décret qu'il ne peut être modifié, que le terrain ne doit être utilisé que comme arboretum. Cependant, on sait que le terrain a été enregistré auprès de particuliers et que la raison pour laquelle le terrain a été affecté au départ n'a pas été respectée. Le 7 juillet 2021, le tribunal de première instance a rendu une ordonnance annulant l'enregistrement du terrain à un particulier. Conformément à l'article 40 de la loi lf : 2008-014 du 23 juillet 2008 relative aux domaines privés de l'État, les terrains affectés doivent être restitués à l'État malagasy dès lors qu'ils n'ont pas été aménagés selon la raison pour laquelle ils ont été affectés. La raison pour laquelle le terrain a été cédé, l'implantation de « l'arboretum » n'étant plus respectée, le décret de restitution du terrain à l'État malagasy peut être appliqué. Suite à quoi, un arboretum amélioré sera mis en place sur ce terrain, mais aussi la construction d'un Jardin et parc botanique, qui est aussi un projet présidentiel.

II- ADOPTION DE TEXTES RÉGLEMENTAIRES

GOUVERNEMENT

La Constitution impose au Gouvernement d'informer le Parlement du Programme de mise en œuvre de la Politique Générale de l'État défini et présenté par le Président de la République au Conseil des Ministres. En réponse à cela, afin de mettre en œuvre les articles 76 et 85 de la Constitution, le Conseil des Ministres a adopté un décret convoquant une session extraordinaire du Parlement, à compter du lundi 29 janvier 2024 et ne

dépassant pas les 12 jours. Les ordres du jour déterminés par le Conseil des ministres peuvent également être examinés lors de la session extraordinaire du Parlement, et lorsque tous les ordres du jour seront épuisés, la session se clôturera. Outre l'annonce du programme de mise en œuvre de la Politique Générale de l'État qui sera exécuté par le Gouvernement, le projet de loi modifiant le Code pénal concernant les sanctions infligées aux personnes coupables d'agression sexuelle est également inscrit à l'ordre du jour, et le projet de loi qui modifie et complète certains articles de la loi lf:2014-020 du 27 septembre 2014 relative à l'organisation des collectivités décentralisées.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi modifiant certains articles du code pénal concernant le viol ou la tentative de viol. Selon les instructions données par le Président de la République, il faut renforcer les sanctions contre ceux qui commettent des agressions sexuelles, notamment sur des enfants de moins de 10 ans. Le gouvernement propose donc de renforcer la peine de prison pour les personnes reconnues coupables de viol, mais en plus de la peine de prison, il y aura également une peine supplémentaire, qui est la suppression des besoins sexuels de ceux qui ont commis le crime, à travers " castration chimique ou castration chirurgicale selon la gravité du crime. L'un des changements majeurs apportés par le pouvoir exécutif est de renforcer les sanctions contre les personnes qui commettent le crime odieux de viol sur un enfant de moins de 10 ans, avec une peine de réclusion à perpétuité plus castration chirurgicale. Bien entendu, ce projet de loi sera toujours présenté au Parlement pour examen et approbation, c'est donc lui qui aura le dernier mot.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR + MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi modifiant et complétant certains articles de la loi lf : 2014-020 du 27 septembre 2014 relative aux revenus de la collectivité décentralisée, le mode d'élection, les modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que leurs rôles, ont été modifiés et complétée par la loi lf : 2018-011 du 11 juillet 2018 et la loi lf : 2021-010 du 5 août 2021. Elle sera également soumise à l'examen et à l'approbation des deux Chambres.

III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

- Adoption du décret portant nomination de **Mme RASOAMIADANA Victorine**, Directeur des infrastructures et de la Logistique auprès de la Présidence de la République.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme ANDRIAMASINORO Bangomalala**, Directeur de la Coordination des Promesses Présidentielles, auprès de la Présidence de la République.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme RAKOTOMALALA RATSIRAHONANA Mercédès**, Directeur de la Communication auprès de la Présidence de la République.

GOVERNEMENT

Adoption du décret abrogeant le décret n°2007-443 du 21 mai 2007 et portant nomination du **Colonel RAKOTO ANDRIAMANALINARIVO Rémi Rolland**, Secrétaire Exécutif par intérim de la Cellule de Prévention et Gestion des Urgences auprès de la Primature.

MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES

Adoption du décret portant nomination de **Mme Yvette Sylla**, Ambassadeur, Représentante Permanente auprès de la Représentation Permanente de Madagascar auprès de l'UNESCO à Paris, France

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Adoption du décret portant nomination de **M. RAMAHAZOSOA Irrish Parker**, Directeur de l'Enseignement Supérieur auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

MINISTERE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-0225 du 27 février 2019 et portant nomination de **M. RAKOTONAVALONA Rivomalala**, Directeur Général de la Médecine Préventive auprès du Ministère de la Santé Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-877 du 1 septembre 2021 et n°2023-053 du 18 janvier 2023, et portant nomination de **M. RAMAROLAHY Andriatiaray Rija Niaina**, Directeur Général de la Fourniture des Soins auprès du Ministère de la Santé Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1649 du 21 décembre 2022 et portant nomination de **M. RASOLONDRAIBE Hasina Nirina**, Directeur Régional de la Santé Publique à Analamanga

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-436 du 19 avril 2023 et portant nomination de **M. RAZAFINDRIANARIVO Henri Jacob**, Directeur Général des Travaux publics auprès du Ministère des Travaux Publics.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-186 du 20 février 2019 et portant nomination de **M. RAMAMONJISOA Maherizaka**, Directeur des Affaires Administratives et Financières auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.

IV- ABROGATION

GOVERNEMENT

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2001-135 du 14 février 2001 portant nomination du Directeur des Archives Nationales auprès de la Primature.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1550 du 21 novembre 2019 portant nomination du Directeur Général de l'IMaTeP.

MINISTERE DES FORCES ARMÉES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-641 du 24 juin 2020 portant nomination du Directeur du Bureau de Pilotage des Restructurations auprès de l'Etat-Major des Armées.

MINISTERE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Adoption du décret abrogeant le décret portant nomination des Directeurs Régionaux de l'Aménagement du Territoire et des Services fonciers.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-281 du 10 mars 2021 portant nomination du Directeur Régional de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle dans la région Matsiatra Ambony.

Fait ce 24 janvier 2024

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle
Lalâtiana RAKOTONDRAZAFY